

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019



Date de convocation : 25 Février 2019

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, SAGOT Judith, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, BARREAUD Daniel, BAUDOIN Annick, BERLAND Benoît, BERLAND Guillaume, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, COURSEAU Hélène, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, PICORON Andrée, SERVANT Bernard, THIBAUD Sébastien.

EXCUSÉS : AVRIL Lionel, BONNET Franck, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, TOMBU Catherine.

Secrétaire de séance : BRUNET François.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour :

- Construction des vestiaires de foot et club house au stade de Fontaines - Avenant 1 au lot 1 Gros Œuvre VRD avec l'entreprise Venant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 Janvier 2019.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil.
3. ACCEPTE la demande de participation financière 2019 de l'ADMR de Maillé pour 650,00 €.
4. FIXE les participations pour la location des salles des fêtes pour l'année 2018, comme suit :
 - Le Club de l'Amitié de Doix : 80,00 €
 - Le Club du 3^{ème} âge de Fontaines : 125,00 €
 - L'association « Au plaisir de la Danse » : 470,00 €
 - L'association GV section Yoga : 135,00 €
5. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de service pour le service mutualisé « prévention sécurité » à intervenir avec la Communauté de communes du pays de Fontenay Vendée.
6. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention ACTES à intervenir avec le représentant de l'Etat dans le Département, pour télétransmettre les actes de commande publique en plus des actes réglementaires et des actes budgétaires.
7. AUTORISE le règlement des nouveaux produits communaux suivants par TIPI/PAYFIP : loyers et locations des salles des fêtes.

8. DECIDE, suite à la demande de Monsieur le Trésorier, d'accepter les changements d'imputation budgétaires pour l'emprunt et les travaux du réseau d'eaux pluviales de la rue du Docteur Rouger et de la rue des Moutons. Ils seront basculés sur le budget principal de la commune. Les écritures seront passées en ce sens sur les budgets 2019 Assainissement et budget de la Commune. L'emprunt sera remboursé par le budget général.
9. AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement suivantes : l'achat d'une nouvelle cuve à fioul et d'un caisson pour la stocker. Les dépenses s'élèveront à 5 442 € et seront imputés à l'article 2188 Opération 19.
10. DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance à intervenir avec l'entreprise VENANT pour le lot 1 du marché de construction des vestiaires de foot et club house au stade de Fontaines : le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant, l'entreprise RINEAU TP sera de 29 900,86 € HT.
11. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 du Lot 1 Gros œuvre VRD du marché de construction des vestiaires de foot et club house au stade de Fontaines avec l'entreprise VENANT d'un montant de 0,00 € HT.
12. APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension de l'école primaire et la rénovation de la mairie sur le site de Fontaines.
Les missions de l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée seront :
- réalisation d'une étude de faisabilité : coût = 2 100 € HT.
 - mission relative à la réalisation du programme (en tranche optionnelle) : coût = 2 450 € HT.
13. EMET un avis défavorable à la proposition de l'Inspection académique qui vise la suppression d'un poste d'enseignant en section maternelle à Montreuil. Une lettre commune avec la commune de Montreuil sera envoyée à l'Inspection Académique mardi 5 mars.

Fait à Doix lès Fontaines, le 7 Mars 2019

Le Maire,

Lionel PAGEAUD

